

PATRIMOINES - ARCHÉOLOGIE

Arrêté du 10 septembre 2014 portant modification de la composition du Conseil national de la recherche archéologique.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code du patrimoine, notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2012 portant composition du Conseil national de la recherche archéologique modifié par les arrêtés du 11 septembre 2012, du 26 mars 2013 et du 21 mai 2014 ;

Vu le courrier de M. Christian Landes, en date du 17 avril 2014 présentant sa démission du CNRA,

Arrête :

Art. 1^{er} - Sur proposition du directeur général des patrimoines, M. Claude Sintès, conservateur en chef du patrimoine, directeur du musée de l'Arles antique, est nommé membre du Conseil national de la recherche archéologique en tant que personnalité qualifiée, en remplacement de M. Christian Landes.

Art. 2. - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des patrimoines,
Vincent Berjot